



COMMUNE DE VEVEY

Votation communale du 29 juin 2025

Référendum spontané

**Sur la décision du Conseil communal du 27 mars 2025,
d'adopter le préavis municipal N° 03/2025, intitulé**

**Demande d'un crédit d'investissement de
CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de
vidéosurveillance, d'un crédit supplémentaire déjà
dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.— et d'accepter
la mise en œuvre de mesures complémentaires
Réponse au postulat de Mme Anna lamartino (PLR),
intitulé « Insécurité à la Gare - Impunité ou réactivité ? »**

Sommaire

Objet du vote et question	4
Résumé de l'objet du vote	7
Arguments du comité « Non aux caméras »	12
Arguments de la Municipalité	13
Prise de position des groupes représentés au Conseil communal	14
Prise de position de la Municipalité et du Conseil communal	15
Informations utiles	16

Objet du vote et question

Votation communale du 29 juin 2025 relative à la décision du Conseil communal du 27 mars 2025 sur le préavis N° 03/2025 de la Municipalité :

1. de valider l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur de la gare et environs ;
2. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur de la gare et environs ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
5. de charger la Municipalité d'inscrire au budget 2026 et suivants les montants ci-dessous :
 - Frais d'entretien et d'exploitation du dispositif de vidéosurveillance estimés à CHF 40'600. — ;
 - Frais de traitement de 2.1 EPT relatifs à la pérennisation du travail social de proximité en lien avec le deal de rue et autres incivilités ou tensions dans l'espace public estimés à CHF 250'000. — ;
 - Frais de fonctionnement de la mesure TSP estimés à CHF 12'000.— ;
6. d'accorder une offre de formation spécifique pour le personnel de la Ville et déclinable pour les institutions intéressées « prévenir et gérer les comportements agressifs dans l'espace public » pour un montant de CHF 24'000.— par cycle complet de formation à inscrire au budget 2026 ;
7. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire déjà dépensé de CHF 96'600.— au budget communal 2024 compte N° 700.3185 pour le mandat d'expert concernant la mise en œuvre et la procédure d'autorisation relative au dispositif de vidéosurveillance, en conformité avec l'article 122 du Règlement du Conseil communal ;
8. de considérer que ce préavis répond au postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare - Impunité ou réactivité ? » et de le considérer comme réglé.

Cette décision, adoptée par le Conseil communal à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions), a fait l'objet d'un référendum spontané, par décision du Conseil prise à la majorité (deux avis contraires et huit abstentions), en vertu des articles 160 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Les membres du corps électoral de la Commune de Vevey sont donc appelés à voter.

La question à laquelle vous devez répondre :

« Acceptez-vous un crédit d'investissement de CHF 799'700.- pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.- et la mise en œuvre de mesures complémentaires – Réponse au postulat, intitulé « Insécurité à la Gare, impunité ou réactivité » ? »

Le préavis N° 03/2025 de la Municipalité ainsi que le rapport de la commission et le rapport de minorité, sont disponibles auprès de l'Administration communale :

Secrétariat municipal
Hôtel de Ville, rue du Lac 2, 1800 Vevey
021 925 53 84
secretariat.municipal@vevey.ch

<https://www.vevey.ch/referendumcommunal2025>



Résumé de l'objet du vote

Une votation pour renforcer la sécurité publique et la cohésion sociale à Vevey

Pour une gare sûre et accueillante

Le 27 mars dernier, le Conseil communal a adopté le préavis municipal N° 03/2025 concernant l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance à la gare et la mise en place de mesures complémentaires et plébiscité l'organisation d'un référendum spontané. Ce projet est soumis au corps électoral veveysan le **29 juin**, par arrêté de convocation préfectorale.

La sécurité publique et la cohésion sociale sont des piliers essentiels de notre qualité de vie à Vevey. Aujourd'hui, nous faisons face à une situation qui ne peut plus durer : le secteur de la gare, fréquenté chaque jour par plus de **40'000 personnes**, dont de très nombreux mineurs, est fortement perturbé par la présence persistante du **deal de rue**.

Ce lieu de passage incontournable – utilisé par des étudiantes et étudiants, des pendulaires, des seniors, des familles, des enfants sur le chemin de l'école – est devenu un **point de tension permanent**, alors qu'il devrait être un espace sûr et fluide pour toutes et tous. Le développement continu des transports publics rend ce secteur encore plus stratégique, et donc plus exposé.

Depuis des années, les habitantes et habitants, les usagères et usagers ainsi que les commerçantes et commerçants du quartier expriment leur exaspération. La présence visible du deal renforce un **sentiment d'insécurité et d'impunité** dans l'espace public, créant une incompréhension légitime face à une situation qui semble figée.

Une réponse globale, coordonnée et attendue

La présence policière a déjà été renforcée, et le Canton s'est engagé à accentuer la répression contre les dealers. La vidéosurveillance vient en complément de cette action de terrain, en soutien direct à l'activité policière et judiciaire. Elle permettra à la fois de dissuader les comportements délictueux, d'enregistrer les infractions et de sécuriser les interventions. La police est elle-même favorable à cet outil.

La vidéosurveillance ne remplace pas l'action humaine ; elle la renforce. Elle doit impérativement **s'accompagner d'une présence policière accrue**, à la fois préventive et répressive, et s'inscrire dans une stratégie à long terme alliant fermeté, tout en développant la prévention et la

réduction des risques par du travail social de proximité, de la coordination entre les acteurs de la sécurité, de la santé et du social et des aménagements urbains inclusifs.

Les raisons d'un dispositif de vidéosurveillance

Le secteur de la gare est devenu un point d'attraction important et visible pour le deal de rue, attirant des personnes consommatrices de stupéfiants bien au-delà des frontières communales.

La réponse élaborée dans les compétences de la Municipalité doit être à la hauteur de cette réalité. Elle s'inscrit en complément des actions policières et judiciaires, ainsi que des nouveaux engagements cantonaux pour lutter contre le fléau du trafic de drogue au vu et au su de toute la population.

Ce projet de vidéosurveillance est soutenu par l'Association Sécurité Riviera (ASR). Par son **effet dissuasif**, il contribuera en effet à renforcer le sentiment de sécurité et éviter la commission d'actes délictueux. Le réseau de vidéosurveillance développé s'intègre dans une stratégie globale alliant technique, présence humaine, intervention sociale et suivi constant via l'observatoire social de l'espace public.

Il ne s'agit pas d'une surveillance généralisée, mais d'une réponse ciblée, proportionnée et fondée sur les réalités du terrain. Le dispositif de vidéosurveillance se concentrera uniquement dans le secteur de la gare, car c'est là que le phénomène du deal de rue lié à diverses infractions s'affiche au grand jour et est très actif. Bien que générant un « effet plumeau », il est peu probable que ce trafic intense se déplace massivement vers d'autres quartiers, car la gare, zone avec la plus forte fréquentation de la ville, reste l'emplacement idéal pour l'approvisionnement et le deal. Cependant, si un développement d'activités illégales devait être observé dans un autre secteur, notamment sur la base des constats de l'observatoire social, le dispositif sécuritaire et social sera adapté avec agilité et en coordination avec les partenaires de terrain.

Un cadre légal qui respecte la protection des données personnelles

Le dispositif prévu tient compte de la configuration des zones ciblées, identifiées comme étant régulièrement fréquentées par des réseaux de dealers. **L'exploitation des images est rigoureusement encadrée par la Loi sur la protection des données personnelles ainsi que par le Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance.** La gestion opérationnelle du dispositif sera confiée à l'Association Sécurité Riviera

(ASR). Les enregistrements ne pourront être visionnés qu'en cas d'infraction, de déprédation ou d'événement susceptible de poursuites judiciaires, et uniquement par les autorités compétentes. Toute transmission d'images est strictement limitée au cadre légal de la procédure pénale, en tant qu'élément de preuve.

Les enregistrements seront conservés pour une durée maximale de 7 jours. Toutefois, en cas de constatation ou de signalement d'infractions poursuivies sur plainte — notamment en cas d'atteinte aux personnes ou aux biens — les images concernées pourront être conservées jusqu'à 100 jours, selon des dispositions du Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'ASR. Ce délai correspond à la période légale de trois mois durant laquelle une plainte pénale peut être déposée. Les images sont détruites automatiquement au terme du délai de conservation.

L'option d'un dispositif policier a été étudiée

L'ASR et la Police cantonale vaudoise ont déjà renforcé leur présence préventive et répressive dans le secteur de la gare. Le projet de vidéosurveillance vient soutenir ces efforts, en offrant un appui technique dissuasif et en facilitant les enquêtes.

À noter que **des forces de police supplémentaires coûteraient, de manière pérenne, environ CHF 1,7 million par an**, permettant d'assurer une présence quasi-permanente dans le secteur de la gare. A l'inverse, la vidéosurveillance, qui est complémentaire à la présence policière, représente un investissement unique, bien moins onéreux et dont les frais d'exploitation annuels se limitent à CHF 40'000.—.

Ce projet reflète la volonté de la Municipalité et du Conseil communal de soutenir les nouveaux engagements du Canton pour lutter plus efficacement contre le trafic de drogue et les infractions au Code pénal. Il s'inscrit aussi dans la politique fédérale des quatre piliers, qui combine prévention, thérapie, réduction des risques et répression.

Modernisation de l'éclairage public

Le remplacement de candélabres améliore également la sécurité et le confort des personnes, en particulier des piétons, tout en permettant l'installation de nouvelles technologies. Elle offre également un bénéfice environnemental, grâce à une consommation énergétique réduite.

Les effets concrets de cette votation

Ce projet sécuritaire et social porté par la Municipalité et adopté par le Conseil communal comprend un crédit supplémentaire déjà dépensé, un crédit d'investissement et l'inscription par la Municipalité au budget 2026 de mesures complémentaires. Un vote favorable permettrait le déploiement coordonné des mesures suivantes :

- **Renforcement du travail social de proximité** : engagement d'une équipe de 3 personnes à 70% pour accompagner les personnes fragilisées, prévenir les tensions et sensibiliser les jeunes aux comportements à risques. *Inscription au budget 2026 et suivants pour pérennisation.*
- **Création d'un observatoire social de l'espace public** pour suivre les évolutions d'usages et sociétales et adapter les mesures en conséquence. Il a été montré que la collaboration entre les dispositifs sécuritaires, sociaux, sanitaires et de prévention génère des résultats probants.
- **Formation du personnel communal** confronté aux problématiques de l'espace public et pour prévenir les tensions. *Inscription au budget 2026.*
- **Rénovation de l'éclairage public et de la câblerie** pour répondre aux besoins techniques, améliorer l'efficacité et réduire la consommation énergétique. *Crédit d'investissement.*
- **Installation d'un dispositif de vidéosurveillance dissuasive** pour lutter contre le deal de rue, les incivilités, la délinquance et les actes d'insalubrité dans le secteur de la gare. *Crédit d'investissement.*

Présentation des coûts

1. Crédit supplémentaire engagé en 2024

Elaboration du projet de vidéosurveillance, jusqu'à la mise en œuvre technique, demande d'autorisation, coordination des parties prenantes et suivis

Total

CHF 96'600

2. Détail du crédit d'investissement

Remplacement de luminaires	CHF	220'000
Alimentation électrique et réseau câblé	CHF	185'000
Fournitures caméras et logiciel gestion	CHF	145'500
Réseau aérien et liaisons	CHF	69'500
Signalétique pour zones vidéosurveillées	CHF	55'000
Outils de communication selon besoins	CHF	20'000
Plan de communication	CHF	14'000
Prestations complémentaires, recours	CHF	10'000
Adaptation du réseau communal	CHF	6'000
Emoluments Etat de Vaud	CHF	2'000
10% divers et imprévus	CHF	72'700
Total	CHF	799'700

3. Coûts annuels à inscrire au budget

a) Frais annuels d'entretien et d'exploitation liés au crédit d'investissement

Abonnements, électricité, réseaux, licences	CHF	12'600
Entretien et réparations	CHF	10'000
Audit annuel de l'installation (conformité et fonctionnement technique)	CHF	7'800
Nettoyage des caméras	CHF	6'500
Divers et imprévus	CHF	3'700
Total	CHF	40'600

b) Frais annuels des mesures de prévention et réduction des risques

Une équipe de travail social de proximité	CHF	262'000
Formation du personnel communal (par module)	CHF	24'000
Total	CHF	288'000

Détails dans le rapport de commission et explications techniques dans le préavis N° 03/2025, disponibles sur <https://www.vevey.ch/referendumcommunal2025>

Arguments du comité « Non aux caméras »

VIDÉOSURVEILLANCE : ILLUSOIRE ASSURANCE

La Municipalité propose de dépenser un budget considérable pour installer des caméras de vidéosurveillance, prétendant ainsi lutter contre le sentiment d'insécurité autour de la gare.

Ce dispositif instaurerait une surveillance continue de l'espace public en contradiction avec le droit constitutionnel à la protection de la sphère privée, mais ne pourrait empêcher aucun délit.

Les caméras sont inadaptées au problème du deal de rue car :

- Les expériences déjà menées ailleurs, comme à Yverdon et Genève, montrent que **les caméras n'ont pas ou peu d'impact sur le deal de rue.**
- La présence de caméras induirait tout au plus un déplacement des activités de trafic, donc une **dispersion imprévisible du problème** dans des zones hors de contrôle comme les halls d'immeubles ou les cours d'écoles.
- La loi vaudoise restreint fortement le visionnement en temps réel, donc aucune intervention de flagrant délit ne serait possible. De toute manière, **ce que montreraient les images ne permettrait pas de prouver un trafic** de drogue.

La vidéosurveillance du domaine public ne réglerait pas le problème visé, voire l'aggraverait, pour un coût de près de CHF 700'000.— immédiatement puis de CHF 100'000. — environ chaque année, selon les chiffres officiels du préavis municipal.

NON

AUX CAMÉRAS

NON

Pour les raisons précitées, le comité en faveur du NON vous recommande de refuser la décision du Conseil communal selon le préavis municipal N° 03/2025.

Arguments de la Municipalité

Un projet global pour une ville sûre

La Municipalité de Vevey vous invite à soutenir le projet « Pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance et la mise en œuvre de mesures complémentaires » ; il s'agit d'un projet ambitieux, élaboré avec rigueur et lucidité pour répondre aux réalités du terrain, tout en respectant les droits fondamentaux cadrés par la loi. Plébiscité par la majorité du Conseil communal, le préavis aujourd'hui soumis au vote conjugue des mesures coordonnées sécuritaires et sociales. Le constat est clair : le secteur de la gare est devenu un point névralgique du trafic de stupéfiants, attirant des personnes consommatrices de stupéfiants bien au-delà de Vevey. Sans action forte, cette situation porte atteinte au bien-être de la population et dégrade l'image de notre ville.

La réponse proposée est concrète, ciblée et **complémentaire aux actions de la police** :

- **Un dispositif de vidéosurveillance** dans les zones sensibles du quartier de la gare, pour dissuader le deal de rue, les activités illégales, soutenir les enquêtes policières et renforcer le sentiment de sécurité.
- Une installation **conforme au principe de proportionnalité**, strictement encadrée et respectueuse de la Loi sur la protection des données.
- Une **modernisation de l'éclairage public** dans un secteur très fréquenté.
- Un renforcement du personnel dédié au **travail social de proximité** et la création d'un **observatoire social**.

Ce projet de vidéosurveillance est soutenu par l'**Association Sécurité Riviera** ainsi que par les forces de police, dont la présence a déjà été renforcée sur le terrain.

Il est essentiel que la Ville de Vevey **contribue activement**, dans le cadre de ses compétences, aux engagements pris par les autorités cantonales afin d'intensifier la lutte contre le trafic de drogue, en particulier le deal de rue. Ce dispositif se veut **dissuasif, rassurant et un soutien technique pour la police et la justice**.

OUI

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent de voter OUI le 29 juin prochain.

Prise de position des groupes représentés au Conseil communal

<p>da.</p>	<p>NON</p>
<p>PLR Les Libéraux-Radicaux Vevey</p>	<p>OUI</p>
	<p>--</p>
 <p>Parti socialiste Vevey et Cercle de Corsier</p>	<p>OUI</p>
<p>EN AVANT VEVEY !</p>	<p>NON</p>
<p>Vevey Libre politiquement dégagé</p>	<p>--</p>
 <p>UDC - Vevey</p>	<p>OUI</p>
<p>Le Centre) vert'libéraux PDC Vevey Liberté. Solidarité. Responsabilité.</p>	<p>OUI</p>

Prise de position de la Municipalité et du Conseil communal

La Municipalité
et le Conseil communal
recommandent de répondre

OUI

à la question

« Acceptez-vous un crédit d'investissement de CHF 799'700.- pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.- et la mise en œuvre de mesures complémentaires – Réponse au postulat, intitulé « Insécurité à la Gare, impunité ou réactivité » ? »



<https://www.vevey.ch/referendumcommunal2025>

Informations utiles

Date du scrutin

Dimanche 29 juin 2025

Vote par correspondance

Par courrier postal affranchi (courrier A) jusqu'au vendredi 27 juin 2025

Dépôt dans la boîte aux lettres de l'Administration communale

Hôtel de Ville, rue du Lac 2, 1800 Vevey

Jusqu'au dimanche 29 juin 2025 avant 11h

Ouverture du local de vote

Hôtel de Ville, rue du Lac 2, 1800 Vevey

Dimanche 29 juin 2025 de 10h à 11h

Secrétariat municipal
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey
021 925 53 84
secretariat.municipal@vevey.ch